[illegible] dans la suite des séances et se dirigent vers le banc des ministres.

Plusieurs attachés d'ambassades étrangères occupent la tribune diplomatique.

Le président propose d'interrompre la discussion du budget pour permettre à M. Franck-Chauveau de poser une question au gouvernement sur les affaires de Crète. (Assentiment.)

Question de M. Franck-Chauveau

M. Franck-Chauveau a la parole.

Il y a quelques jours, dit-il, nous avons cru que le moment était venu de demander au gouvernement quelques explications sur les affaires d'Orient. Il nous a demandé d'ajourner la question et nous l'avons fait volontiers. Il nous a promis d'ailleurs de n'engager aucune action sans l'assentiment des deux Chambres.

Le gouvernement s'est expliqué hier sur les mesures que les puissances entendent prendre et qui se résument en ceci : Maintien de la paix par l'action concertée des puissances. (Très bien, très bien).

L'abstention est une mauvaise politique. C'est notre abstention qui a livré l'Egypte à l'Angleterre.

Nous avons pour la Grèce la plus grande sympathie et nous en avons donné les preuves non équivoques, mais cependant nous voulons pour empêcher qu'une conflagration générale ne s'élève, maintenir le concert européen. Si les puissances y parviennent, elles auront bien mérité de l'humanité.

L'orateur demande si elles se sont préoccupées de la situation dangereuse qui existe sur les frontières continentales de la Grèce. Il appelle aussi l'attention du gouvernement sur les réformes promises par la Turquie. Il est indispensable qu'elles soient accomplies et que le concert européen se montre très net et très énergique sur ce point.

C'est un devoir absolu pour la France de protéger les nations qui ont toujours été ses clients. (Approbation générale).

Réponse de M. Hanotaux

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères monte à la tribune. (*Mouvement d'attention.*)

Le Sénat n'ignore pas les circonstances dans lesquelles le gouvernement a dû solliciter le concours des deux Chambres pour l'aider dans l'œuvre de pacification et d'apaisement que la France a entreprise en Orient, de concert avec les autres puissances.

Nous n'avons pas à rechercher ici les origines de l'incident crétois qui s'est produit à un moment où dans la grande île méditerranéenne l'Europe était sur le point de réaliser le programme de réformes accepté par toutes les puissances.

Le système nouveau qui allait être inauguré portait atteinte aux situations prises par les deux partis extrêmes,

Il n'est pas étonnant qu'ils se soient simultanément mis en mouvement pour s'opposer par tous les moyens à son exécution. Un seul obstacle sérieux s'oppose à l'autonomie crétoise qui, à l'heure même où je parle doit être proclamée solennellement par les amiraux et portée à la connaissance des habitants de l'île : C'est l'attitude prise par la Grèce et la présence dans l'île des troupes du colonel Vassos.

Les puissances ont prévenu le gouvernement hellénique que si les troupes du colonel Vassos n'étaient pas rappelées, elles seraient obligées, à leur grand regret, d'en venir à l'application des mesures de contrainte visées dans la note identique remise au cabinet d'Athènes. Ces mesures ont été délibérées par les amiraux et le gouvernement les a fait connaître hier à la Chambre.

M. Hanotaux donne connaissance dans les mêmes termes qu'hier à la Chambre des résolutions arrêtées par les puissances à l'égard de la Crète et de la Grèce et il ajoute :

Telles sont, messieurs, les mesures qui doivent être prises d'urgence, si l'Europe veut pourvoir en temps utile aux événements plus graves qui seraient la suite inévitable de nouveaux retards et de nouvelles tergiversations.

Le gouvernement après avoir obtenu l'adhésion de la Chambre des Députés, vient avec confiance soumettre ces mêmes dispositions à la sagesse du Sénat. Comme je le rappelais en débutant, la question crétoise n'est qu'un incident dans le drame plus vaste qui se joue dans l'Empire Ottoman et qui a trouvé son point de départ dans les événements d'Arménie.

L'existence même de l'Empire Ottoman est en jeu et si elle venait à disparaître elle provoquerait un cataclysme qui risquerait d'entraîner une conflagration générale,

Une telle catastrophe ne peut être évitée que par la collaboration de toutes les puissances d'une part au maintien de l'intégrité de l'Empire Ottoman ; d'autre part à l'exécution du programme de réformes élaborées à l'unanimité par la conférence des ambassadeurs à Constantinople.

Ce double résultat doit être poursuivi avec une égale énergie et c'est pour l'atteindre que le gouvernement qui est devant vous, sollicite avec confiance le concours éclairé du Parlement et du pays. (Très bien ! Très bien !)

La question transformée en interpellation

A la demande de M. Franck-Chauveau et avec l'assentiment de M. Hanotaux la question est transformée en interpellation. La discussion immédiate est ordonnée.

M. Franck-Chauveau propose au Sénat d'approuver les déclarations du ministre dans les mêmes termes que la Chambre et il dépose l'ordre du jour suivant :

Le Sénat approuvant les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour.

Discours de M. de Freycinet

M. de Freycinet estime qu'avant d'émettre un vote le Sénat se doit au gouvernement d'entrer dans des explications plus detaillées. Notre position en Orient est particulièrement délicate.

C'est ce qui explique la conduite parfois contradictoire de nos gouvernements dans les affaires du Levant. Tantôt ils y sont intervenus d'une manière très active, tantôt ils se sont réfugiés dans une sorte d'abstention.

Notre premier intérêt est le maintien de l'intégrité de l'Empire Ottoman. Nous ne désirons aucune part de ses dépouilles, mais nous ne pourrions pas nous désintéresser du partage de ces dépouilles sans en être diminués moralement et matériellement. (Applaudissements).

En ce qui touche l'intégrité de l'empire ottoman, l'orateur regrette que le gouvernement ait été un peu trop affirmatif au début. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Avons-nous fait tout ce qu'il fallait pour ménager l'amour propre du petit peuple grec comme d'autres l'ont fait en 1886. (Sensation).

Ah ! je le sais, M. le ministre, vous avez été même injuste parce que vous avez été mal renseigné. (Applaudissements sur divers bancs). Oui, vous avez été mal renseigné, car il n'est pas permis de dire, quand on connaît les événements, que la France en 1886 a encouru la méfiance et la mauvaise humeur de tout le monde. (Applaudissements répétés).

Je reconnais qu'aujourd'hui *il est trop tard pour recommencer vis-à-vis de la Grèce la politique de conseils amicaux et pacifiques que nous avons suivie en 1886.*

Je vous demande d'être dans le concert européen l'avocat de la liberté, des droits de la Grèce, de l'indépendance de la Crète. Un tel rôle est celui qui me paraît le plus digne de la France. (Applaudissements prolongés).

Je fais appel à M. le président du conseil dont la générosité de caractère m'est connue. Il reconnaîtra avec moi que la fonction de notre pays en Europe est précisément de travailler dans cet ordre d'idée à l'œuvre de la paix générale et à celle de la régénération de l'Orient. (Vive approbation).

Mon vœu est que dans le concert européen la France fidèle à son passé *et à son génie, se fasse* l'ardent défenseur des idées de liberté (Applaudissements) et qu'elle se présente au milieu des autres nations abritant la cause du devoir dans les plis de son drapeau. (Salve d'applaudissements).

Réponse de M. Hanotaux

M. Hanotaux répond :

Je rends hommage à la politique suivie par M. de Freycinet et aux observations qu'il vient de présenter, mais la situation actuelle n'est pas la même qu'en 1886 et nous commande une attitude différente.

Aujourd'hui nous ne sommes plus en présence d'intentions, nous nous trouvons en face de l'envoi d'un *corps d'armée* grec en Crète. Il *s'agit donc*, non plus de donner des conseils, mais d'exercer une action énergique et efficace pour mettre fin à cette occupation. Je demande donc au Sénat de s'associer aux résolutions de la Chambre. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Vote de l'ordre du jour de confiance

L'ordre du jour de M. Franck-Chauveau est adopté par 240 voix contre 32,

Suite du budget

Le Sénat reprend la suite de la discussion du budget de l'agriculture.

M. Hébrard demande un relèvement de crédit de 50,000 francs, pour des travaux d'hydraulique en Corse. Cet amendement est adopté et le Sénat vote les derniers chapitres de ce budget sauf un qui est réservé.

La séance est levée à 6 heures 10 et renvoyée à demain.

La Chambre

Séance du 16 mars 1897

Présidence de **M. Poincaré**, vice-président.

La séance est ouverte à trois heures.

INCIDENT

M. Jaurès, après lecture du procès-verbal, demande la parole :

J'ai trouvé à la lecture du *Journal officiel*, au moment d'un incident dans le discours que j'ai prononcé hier, ces paroles de M. Barthou, ministre de l'intérieur : Prenez-vous la responsabilité personnelle de ce que vous avancez ?

Je n'ai pas entendu ces paroles. Puisqu'elles sont à l'*Officiel*, je réponds aujourd'hui à M. Barthou que j'accepte toujours la responsabilité personnelle et politique des paroles que je prononce à la tribune.

M. le Président. — Vos paroles constituent une observation au procès-verbal, car vous ne pouvez faire une rectification à des paroles que vous n'avez pas prononcées. (Très bien au centre et à droite.)

Le procès-verbal est adopté.

M. Gérault-Richard. — C'est honteux d'être présidé de cette façon ! (Applaudissements à l'extrême gauche ; *murmures au centre et à droite*).

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Gérault-Richard. — Je m'en... moque.

M. le Président — Et j'ajoute que les paroles que vous avez prononcées ne figureront pas à l'*Officiel*.

M. Gérault-Richard.— Et mon rappel à l'ordre y figurera-t-il ?

M. le Président — Certainement.

M. Gérault-Richard. — Vous êtes un croquemitaine de mi-carême. (Rires à l'extrême gauche. Protestations au centre.)

CONVENTION

avec la Cie des chemins de fer de l'Ouest

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de convention avec la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

M. Guillemet combat le projet.

Il s'agit, dit-il, de la pénétration des grandes lignes dans Paris qui mettraient ainsi la main sur le Métropolitain. Il serait bon d'attendre que le conseil municipal de Paris ait pris une décision.

M. Guillemet. — Je demande l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que le conseil municipal ait fait connaître sa décision. Il faut surtout se garer de la Compagnie de l'Ouest qui fait une veritable dilapidation des fonds de l'Etat.

M. Lhopiteau. — On ne peut repousser une partie du projet et accepter l'autre.

L'orateur ne peut s'empêcher d'exprimer le regret que le gouvernement n'ait pas assez énergiquement défendu contre les Compagnies les intérêts de l'Etat.

M. Ducos au contraire repousse absolument la convention à cause des voies et moyens financiers proposés.

Le passage à la discussion des articles est prononcé et la discussion est renvoyée à jeudi.

Explications de M. Barthou

M. Barthou, ministre de l'intérieur, demande la parole pour un fait personnel.

M. Barthou. — Etant au Sénat j'ai appris que M. Jaurès avait à l'occasion du procès-verbal présenté une observation sur une interruption que j'avais faite.

M. Jaurès avait dit : « J'ai le droit de demander à notre gouvernement de regarder les choses européennes d'un regard français et ce n'est pas un regard français... »

C'est alors qu'au milieu des interruptions j'ai prononcé ces mots : « Vous en prenez la responsabilité,» c'est-à-dire que je voyais dans les paroles de M. Jaurès un outrage au patriotisme du gouvernement. J'avais le droit de donner à ces paroles le sens que leur donna d'ailleurs le président en les reprenant.

Quelques instants plus tard, M. Jaurès déclarait qu'il ne contestait pas les intentions du gouvernement. Mon interruption n'avait eu d'autre but que de provoquer cette constatation.

La Chambre comprendra à quel sentiment j'obéis *en m'expliquant sur ce fait personnel. (Très bien.)*

M. Jaurès. — Ce qui démontre bien qu'on devrait, avant d'interrompre, attendre que les orateurs aient achevé d'exprimer leur pensée.

L'incident est clos et la séance est levée à 6 heures 45.

Physionomie de la Séance

La séance d'aujourd'hui qu'on croyait devoir être fort calme a débuté par un incident d'une violence inouïe. Cet incident c'est M. Jaurès qui l'a soulevé et c'est M. Gérault-Richard qui en a supporté les conséquences.

M. Jaurès tenait à relever une interruption que lui avait lancée hier M. Barthou : Interruption consignée ce matin au *Journal officiel* et que pour sa part il n'avait pas entendue au milieu du tumulte. M. Barthou au moment où le député socialiste comparait l'attitude des ministres français et des ministres russes lui avait crié : « Vous prenez personnellement la responsabilité de vos paroles ? »

M. Jaurès voulait déclarer aujourd'hui et il l'a fait, qu'il a pour habitude d'accepter à la Chambre la responsabilité de ses paroles.

M. *Poincaré qui remplaçait* M. Brisson au fauteuil a laissé parler M. Jaurès, mais quand celui-ci a regagné sa place, il a fait remarquer qu'il s'agissait d'une simple observation et non d'une rectification.

Cette remarque si simple a soulevé un tumulte sur les bancs socialistes. M. Jaurès et ses amis *ont invectivé M. Poincaré, qui du reste leur a* tenu tête. De tous M. Gérault-Richard était le plus excité. « En voilà une attitude pour un président, s'est-il écrié ». Certains même prétendent avoir entendu : « C'est un croquemitaine de mi-carême.»

M. Poincaré ayant rappelé M. Gérault-Richard à l'ordre celui-ci s'est écrié le poing tendu : « Je m'en f... »

Vous jugez quel charivari a éclaté alors : « *A l'ordre ! La censure ! s'écriait-on.* »

M. Poincaré ne pouvait ne point sévir. Il lui a infligé un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. La douche qu'il vient de recevoir lui coûte 187 fr. 50.

***

Après cet incident, qui donne une idée des mœurs parlementaires, la Chambre a entamé la *discussion de la convention avec la Compagnie* de l'Ouest.

La discussion très longue, très approfondie, demandait par cela même un grand développement. On n'a pu que l'ébaucher aujourd'hui ; on l'achèvera jeudi.

A la fin de la séance, l'incident Jaurès-Barthou a eu sa conclusion. Le ministre, qui était absent au début a demandé à expliquer son interruption d'hier. Il a déclaré, en effet, qu'au moment où M. Jaurès faisait son parallèle entre la conduite des ministres russes et français il avait demandé à l'orateur s'il prenait la responsabilité de ses paroles.

Mais quelques instants après, M. Jaurès ayant dit qu'il ne mettait pas en doute le patriotisme des membres du cabinet, son interruption n'avait plus d'objet.

M. Jaurès s'est borné à prendre acte de la déclaration du ministre, et cette fois la discussion a été définitivement close. T. H.

Don de 100,000 francs

à la Faculté de Nancy

Nancy, 16 mars. — Sur la demande de M. Haller, directeur de l'Institut chimique de la Faculté des Sciences de Nancy, MM. Solvay et Cie ont fait un don de 100,000 fr. à l'Université de Nancy, pour être affectés à la construction de laboratoires de chimie physique et d'électrochimie à l'Institut chimique à Nancy.

Affaire Pini-Thomeguex

Paris, 16 mars. — Le maître Pini arrivera à Paris ce soir, à six heures. Sa rencontre avec M. Thomeguex aura lieu demain, à deux heures, dans les bois de Versailles, conformément aux conditions réglées par le procès-verbal.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Un message de M. Mac-Kinley

sur le tarif douanier

Washington, 16 mars. — Dans son message *au Congrès, qui tient sa session* extraordinaire, M. Mac-Kinley commence en démontrant que, depuis 1893, les recettes n'ont jamais dépassé les dépenses.

Aujourd'hui, les revenus ne sont pas suffisants pour pourvoir aux besoins de l'administration.

Il faut, pour créer des recettes, frapper les produits étrangers de manière à conserver autant que possible notre marché national à nos producteurs ; à faire renaître et à accroître nos manufactures ; à soulager et à encourager notre agriculture, à développer notre commerce à l'intérieur et à l'extérieur, nos mines, nos constructions, et à assurer un salaire plus élevé à nos ouvriers.

Ce qui presse le plus à l'heure actuelle, c'est le vote d'une *loi des douanes fournissant de* larges recettes. Le président termine en recommandant au Congrès de voter cette loi avant de s'occuper de toute autre affaire.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE BRUXELLES 1886

Série 1,778 numéro 4, remboursable par 40.000 fr.

Série 106.861 numéro 10. remboursable par 2.500 fr.

Série 20,353 numéro 4, remboursable par 1.000 fr.

Série 35,744 numéro 6 et série 105,086 numéro 20, remboursables par 500 fr.

Dernière Heure

UN MANIFESTE SOCIALITE

et la Crète

Paris, 16 mars. — Un manifeste signé de 35 députés socialistes, proteste contre le vote de la majorité ministérielle approuvant les déclarations gouvernementales à la Chambre, à propos des affaires de Crète.

Seule, dit le manifeste, la République socialiste pourra libérer à la fois le travail exploité, *les peuples asservis, la patrie humiliée*.

Attitude menaçante des musulmans

Athènes, 16 mars. — On télégraphie de Candie que les musulmans ont maltraité 300 chrétiens qui étaient massés sur le quai, prêts à s'embarquer, ont jeté à la mer plusieurs de ces malheureux et ont pillé tous leurs effets.

L'attitude des musulmans en général est des plus menaçantes. Ils pillent les maisons et les boutiques des chrétiens,

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Paris, 16 mars. — M. Le Poittevin a interrogé Arton depuis une heure de l'après-midi jusqu'à 7 heures du soir, avec une seule suspension, vers 4 heures, d'environ une demi-heure, temps pendant lequel Arton s'est entretenu avec sa femme et sa fille dans le cabinet voisin de celui du juge d'instruction et en présence du seul garde qui l'accompagne.

L'interrogatoire a roulé sur l'établissement par Arton de l'emploi des fonds qui lui avaient été remis et sur certains faits révélés ou confirmés par un des témoins d'hier dont la déposition continue à être considérée comme très importante.

Du Courrier du Soir :

L'affaire Arton ne va plus traîner bien longtemps. D'ici à trois ou quatre jours tout au plus, des noms seront prononcés et tout le monde sera fixé. C'est du moins ce qui s'affirme dans les sphères officielles.

Ajoutons que les surprises, si surprises il y a, ne seront pas prodigieuses.

Chronique Régionale

M. DES ROTOURS

et les intérêts agricoles

M. Maxime Lecomte, sénateur, adresse à la *Dépêche-Nouvelliste* la lettre que voici :

A Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu répondre pour vous et pour M. des Rotours à l'entrefilet qu'a publié le *Progrès du Nord*. Vous me permettrez puisque vous m'avez mis en cause de vous répliquer.

Ce qui s'est passé dans l'antichambre d'abord, dans le cabinet ensuite, de M. le Président du Conseil, *Ministre de l'Agriculture, est très simple*. MM. les Sénateurs du Nord avaient été *seuls* convoqués par la lettre suivante :

« J'ai l'honneur, Monsieur le Sénateur, de venir vous prier de vouloir bien présenter le bureau et une délégation de notre Société des Producteurs de graines de betteraves à M. Méline, ministre de l'agriculture, le vendredi 10 mars, à 9 heures 1/2, rue de Varennes, 78.

J'ai l'honneur, etc.

E. ELOIR.

Dans l'antichambre, à notre grande surprise, nous avons rencontré M. le député Raoul des Rotours.

Dans les circonstances, il nous a paru un « intrus», les députés du Nord n'ayant pas été, pour cette audience, appelés par le Syndicat des Producteurs de graines de betteraves. Je lui ai moi-même offert qu'il présentât seul la délégation. Il a réfléchi, s'est récusé et s'est retiré.

Je suis obligé de répéter que les sénateurs du Nord ayant eu audience en dehors de lui, M. des Rotours ne peut exactement savoir ce qui a été dit dans le cabinet du ministre, ce que M. Méline nous a recommandé et conseillé.

Je lui apprends que l'accord le plus complet s'est établi entre M. Méline, la délégation et les sénateurs.

Vous nous dites que nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de porter au Sénat l'amendement qui a obtenu l'adhésion de M. Raoul des Rotours. A cela je dois répondre *qu'aucun des sénateurs du Nord ne prendra la responsabilité de retarder le vote intégral de la loi des sucres telle qu'elle est sortie des délibérations de la Chambre*.

Si la loi, en dehors de nous venait à être modifiée, la balle serait à M. des Rotours comme on dit au régiment. Il n'est pas un *invalide ; nous espérons qu'il la jouera bien*.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

MAXIME LECOMTE,
sénateur du Nord.

Les admissions temporaires devant la Commission des Douanes

De notre correspondant parisien en date du 16 mars :

La Commission des douanes s'est réunie mardi matin. Elle a commencé l'examen de la suppression des zones et des admissions temporaires.

Une longue discussion a eu lieu, à laquelle ont pris part notamment : MM. Rose, Noël et Charles Roux : elle continuera vendredi prochain.

M. de Pontbriand, député de la Loire Inférieure, a annoncé qu'il développerait dans cette séance une proposition de loi dont voici le texte :

Article 1er.— *Tous les blés étrangers* entrant en France acquitteront les droits de douane votés par le Parlement.

Ces blés seront francisés et il n'existera plus de différence entre eux et les blés récoltés en France.

Les entrepôts et admissions temporaires seront supprimés.

Art. 2. — A la sortie des blés ou de tous leurs produits : semoules, pâtes alimentaires, farines, etc..., et sans tenir compte de la provenance des blés français ou étrangers, il sera remboursé, sous forme de primes à l'exportation l'équivalent de ce droit :

Le type unique de 72 kilos de farine pour 100 kil. de blé sera seul admis pour l'exportation.

Art. 3. — Toutefois, comme en aucun cas cette prime ne peut être une source de *pertes pour le Trésor*, à la fin de chaque exercice il sera fait un état des sommes perçues à l'importation et des sommes dues à l'exportation:

Si les sommes dues à l'exportation se trouvent supérieures à celles perçues à l'importation, il sera fait une retenue proportionnelle sur cette prime au prorata des produits exportés,

Chemin de fer du Nord

La compagnie du chemin de fer du Nord informe le public qu'à partir du 15 mars, le train 2751 sera dédoublé entre Douai et Orchies.

Le train 2751 bis suivra l'itinéraire ci-dessous :

	Arrivée	Départ
Douai	—	6.14 soir.
Douai-Porte-de-Lille	6.16	6.16
PA. Dorignies	6 [illegible]	6.19
Pont-de-la-Deûle	6 [illegible]	6.22
Auby (p.n.)	6.25	6.25
Roost-Warendin (p.n.)	6.28	6.28
Marais-Warendin (p.n.)	6.31	6.31
Raches	6.34	6.37
Montreuil (p.n.)	6.41	6.42
Flines-lez-Raches	6 45	6.47
Coutiches	6.53	6.54
Faubourg d'Orchies (p.n.)	7.00	7.01
Orchies	7.05	—

Chronique Locale

ROUBAIX

LE DRAME AU COUTEAU

Hier matin, vers neuf heures, le parquet de Lille est revenu à Roubaix. Les magistrats se sont rendus au commissariat du premier arrondissement où ils ont interrogé les personnes qui n'avaient pu l'être lundi. De l'enquête très activement menée, on peut déduire que le meurtrier ne serait pas Van Meenen mais Bovard, qui s'est enfui en Belgique et qui doit s'être réfugié à Espierre. On croit qu'il ne tardera pas à être arrêté.

Les magistrats, les interrogatoires terminés, sont repartis pour Lille à onze heures.

Dans la journée d'hier, M. le docteur Merlier a visité et a fait admettre à l'Hôtel-Dieu l'un des blessés, Séraphin Deschmaker.

Plusieurs personnes, sont venues en aide à la famille Vermeire et lui ont fait des dons.

MM Motte et Delescluse frères, les patrons d'Arthur Vermeire, la victime, ont donné une pièce de mérinos pour des vêtements de deuil, et une somme d'argent.

MM. Eugène Motte et Edouard Roussel ont tous deux donné une certaine somme d'argent.

Les obsèques de la victime auront lieu cet après-midi à 3 h. 1/2.

Un vol

Lundi soir, vers dix heures, M. Hippolyte Vigne, marchand d'étoffes rue de Wasquehal, 142, se présentait au poste de police de la rue des Arts et déclarait aux agents que des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui et avaient volé. Les agents se rendirent chez M. Vigne et constatèrent que tout le premier étage avait été visité.

Deux montres en or avec leurs chaînes, une montre en nickel, une somme de 150 francs en argent et une tirelire contenant 1 fr. 50 avaient été enlevés. Le tout représente une valeur de 500 francs.

Les auteurs de ce vol sont restés inconnus. Une enquête est ouverte.

Les ivrognes

Les nommés Gustave Haquette, âgé de 99 ans, journalier, demeurant rue du Moulin ; Arthur Florion, âgé de 41 ans, demeurant rue du Moulin, 62 ; Louis Dubois, âgé de 18 ans, demeurant rue de la Perche ; Edouard Mulle, âgé de 31 ans, tisserand, et Pierre Van Meenen, âgé de 47 ans, demeurant tous deux rue Sainte-Elisabeth, et Charles Pleyssier, âgé de 41 ans, ouvrier de ferme, ont été arrêtés pour ivresse et écroués au dépôt.

Ivresse, tapage nocturne et outrages aux agents

Les agents de service rue de la Gare ont arrêté dans la nuit de lundi à mardi, vers deux heures, pour ivresse, tapage nocturne et outrages, un nommé Léopold Delbarre, âgé de 34 ans, garçon brasseur, demeurant rue des Champs, 21. Il a été écroué au dépôt.

Vagabondage

Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure et *demie du matin, les agents de service rue Turgot*, ont arrêté pour vagabondage et conduit au dépôt les nommés : Gustave Deivelde, âgé de 19 ans, demeurant rue Daubenton 128 et Jules Durieux, 18 ans, rue de Crétry 24.

Malade dans la rue

Lundi après-midi, vers deux heures, une dame Thérèse Bulliez, âgée de 60 ans, passait rue de Lannoy, quand tout-à-coup elle tomba malade. M. le docteur Merlier fut appelé aussitôt pour lui donner des soins. Après l'avoir soignée, il l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Bris de clôture

Procès-verbal pour *bris de clôture* a été dressé à la charge des nommés : Arthur Beuselinck, 38 ans, rue de Belfort 29, à Croix, et Emile Gheysens, 23 ans, rue du Téléphone, à Croix.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, ces individus ont brisé la porte d'entrée de l'estaminet Hervé, rue de Wasquehal et cassé des carreaux.

Deux arrestations pour vol

Les nommés Alphonse Bonenfant, âgé de 16 ans, demeurant rue de Mouvaux, 77, et Arsène Pothier, âgé de 15 ans, demeurant rue de l'Espérance, 74, ont été arrêtés hier pour vol.

Ces deux gamins sont accusés d'un vol de bonbons au préjudice de M. Breune, marchand de pommes de terre frites rue de la Gare.

M. Villon, après les avoir interrogés, les a fait écrouer au dépôt.

En vue de la très prochaine Exposition des Nouveautés d'été, transformation complète des magasins et agrandissement de la plupart des rayons, aux Galeries Lilloises. 45. 47. 49. rue Nationale, Lille.

Jambe fracturée

Hier matin, M. François Spitaels, âgé de 40 ans, demeurant rue des Fondeurs, cour Chapaert, 12, *passait rue Saint-Antoine, quand* tout-à-coup il glissa et tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe droite. M. le docteur Bernaert après lui avoir donné des soins l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Cortège de la Mi-Carême

Le comité organisateur des commerçants de l'Epeule, prie les personnes de bonne volonté, qui désireraient faire partie du cortège, de bien vouloir se faire inscrire rue des Arts, *Aux deux Postes*.

Ceux qui manqueraient de costumes, trouveront la facilité de s'en procurer par l'intermédiaire des organisateurs.

Plusieurs sociétés chorales, fanfares, sociétés de trompettes ont répondu à l'appel du Comité.

Nous pouvons déjà compter sur une parfaite réussite, le beau temps se mettant de la partie.

Œuvre de la Bouchée de pain

Le comité considérant que la crise actuelle entraîne à sa suite le chômage et la misère, a décidé de remettre à une date ultérieure la fermeture qui a lieu chaque année à cette époque.

Il compte sur ses concitoyens pour l'aider en ces moments difficiles, par leurs souscriptions et par le retour le plus prompt au trésorier des listes en circulation.

Le comité profite de cette circonstance pour assurer aux travailleurs malheureux que l'accueil le plus bienveillant leur est réservé et que tout le possible sera fait pour apporter immédiatement un adoucissement à leurs peines et à celles de leurs familles.

LE ROI DES CAFÉS
2 MÉDAILLES D'OR
Qualité extra — Mélange spécial
Chombart - Dumont
ROUBAIX

Menus faits

Un rapport pour défaut de balayage a été fait à la charge de M. Samuel Weill.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement du 8 au 13 mars

	Nombre de colis	kilogs
Soies	10	912
Laines peignées	4.345	510,011
Laines filées	975	118,110
Laines blousses	81	8,000
Cotons	439	46,068
Totaux	5,850	683,101

Marché à terme : Néant.

Décreusage. 31 .1' opérations.
Titrage, 641 .1. opérations.

Le Directeur,
L. BIPPER.

TOURCOING

LE NOUVEAU CIMETIÈRE

La discussion au conseil municipal.

Ainsi qu'on a pu le voir dans une édition précédente, la question, absolument urgente, de création d'un nouveau cimetière a été résolue par le conseil municipal dans sa séance extraordinaire de vendredi soir.

Nous croyons utile de revenir d'une façon un peu plus développée sur la discussion qui s'est produite au sein de l'assemblée communale.

Le rapport des commissions réunis des finances et de la voirie a été déposé par M. Félix Muller qui a fait un exposé très consciencieux de la question qui revenait devant le conseil municipal qui en avait déjà été saisi dans le courant de février 1896 par un rapport de M. Cruque

M. le rapporteur après avoir dit que la question *dont l'administration et le conseil se pré*occupent est grave entre toutes, car elle touche aux sentiments les plus intimes et les plus respectables de la population, parla de l'insuffisance du cimetière actuel, insuffisance reconnue depuis nombre d'années. Il est rempli au point que l'on est obligé de superposer les morts ; une mince couche de terre recouvre leurs dépouilles.

Les terrains pour les concessions décennales manquent.

Enfin la ville en se développant a englobé le champ des morts ; il est par conséquent impossible de l'agrandir.

Il est *urgent* de le déplacer tant par suite de son insuffisance que par mesure d'hygiène. (Déjà le 31 mars 1879, la préfecture signala au *maire les dangers que le cimetière fait courir à* la santé publique).

La question ainsi posée fut étudiée par les commissions. Le problème était complexe.

Il fallait d'abord trouver un terrain d'une vaste étendue situé de préférence au Nord de la ville, dont le sous-sol fût sec et qui fût assez éloigné d'elle pour ne pas la gêner dans son extension et pour ne pas être englobé à bref délai par des constructions nouvelles.

On regarda de divers côtés et l'on se trouva embarrassé. Les quartiers partout se développent avec rapidité et les terrains deviennent rares.

Entre Tourcoing et Roubaix, les espaces sont petits et la terre est chère.

Le Brun-Pain et le Clinquet ne paraissaient convenir.

On pensa un instant aux environs de la ferme Montagne à la Malcense mais l'idée fût vite écartée. Déjà deux lignes de constructions s'étendant *l'une vers la rue de Gand, l'autre vers* la Croix Rouge, indiquent que l'espace sera rapidement envahi et qu'un cimetière créé à cet endroit serait englobé avant 25 ans.

Un terrain aux Orions fût étudié et rejeté, l'écoulement des eaux dont le sous-sol est imprégné ne pouvant s'y faire.

Un terrain près de la frontière le long du ruisseau de Berckem sur la droite de la route de Courtrai eût convenu mais il est par trop éloigné et de plus il eût été trop exposé aux visites et déprédation des fraudeurs.

Le choix des commissions se fixa donc sur un *terrain dans la même direction*, entre la rue de Gand et la rue du Roitelet, le chemin du Pont de Neuville et celui de la Bourgogne.

Il offre l'avantage d'une grande étendue et d'un drainage facile ; ses eaux s'écoulent vers le ruisseau de Berckem ce qui évite aux eaux de Tourcoing toute contamination ; enfin il est assez isolé pour que nous puissions espérer l'obtenir à un prix modique.

Vos commissions estimèrent que c'était là qu'il fallait créer un cimetière.

Cependant une objection fut faite : si le terrain offre de grands avantages par sa nature, par sa situation et par son éloignement du centre, cet éloignement même présente un grave inconvénient.

Les distances qui séparent ce terrain des diverses églises de la ville sont les suivantes :

	à vol d'oiseau	par les rues et chemins existants
St-Christophe,	2.460 m.	2.860 par rue de Gand 2.300 rue du Haze.
Notre-Dame,	2.000 m.	2.600 par rue de Gand
N-Dame-de-Lourdes, par mémoire		(c'est l'église la plus rapprochée)
Sainte-Anne,	2.600 m.	3.530 par rue de Gand
Saint-Louis,	3.000 m.	3.555 par rue de Gand 3.420 rue du Haze
Sacré-Cœur,	2.900 m.	3.600 par rue de Gand 3.000 rue du Haze

Déjà pour les paroisses les plus rapprochées les distances sont plus longues que celles auxquelles on est généralement accoutumé dans le pays. Mais que dire de Sainte-Anne, de Saint-Louis et du Sacré-Cœur ? trois kilomètres et plus !

MM. Dron et Masure qui avaient demandé à être entendus insistèrent particulièrement sur ce point.

M. le maire ayant ensuite déclaré se trouver frappé des observations faites par MM. Dron et Masure et ayant exprimé le désir de voir s'établir *une entente unanime dans une question* de cette importance, l'idée de créer un deuxième cimetière au sud de la ville, c'est-à-dire plus *près de ces trois paroisses, fut émise* et l'on se remit à étudier le plan. L'on ne trouva rien sur le côté droit de la ligne de chemin de fer de Tourcoing à Menin. Cette partie se couvre rapidement de constructions. Par contre, on avisa sur la gauche de cette ligne tout à la limite du territoire de Mouvaux un espace d'environ cinq hectares, qui par sa situation un peu isolée ne paraît pas prédestiné à un grand avenir et que l'on pourrait sacrifier à l'usage dont il est question. On y accède par le chemin des Carliers, par dessus l'embranchement du canal et en franchissant le passage à niveau de l'ancien chemin des Carliers, là, on tourne à droite en suivant la voie ferrée vers les Francs et l'on se trouve sur le terrain.

Les distances qui en séparent les diverses paroisses sont les suivantes :

	En ligne droite	
Saint-Christophe	1.500 m.	
Notre-Dame	1.600 m.	et 2.000 par le Flocon.
Sainte-Anne (1)	2.075	3.200 et 2.640.
Saint-Louis (2)	1.125	1.500 et 2 000.
Sacré-Cœur	800	1.200 par les voies existantes.

On voit par ces chiffres que même Saint-Christophe et Notre-Dame gagneraient à se servir d'un cimetière placé à cet endroit ; mais il faut écarter cette idée *a priori*, car le terrain qu'on pourrait acquérir ne pourrait suffire à toute la ville. Il faut donc se *borner à étudier* cette question au point de vue des trois paroisses : Sainte-Anne, Saint-Louis et du Sacré-Cœur seulement.

Sainte-Anne ne gagnerait que quelques centaines de mètres, car il faut prévoir le percement, au Cymbale, d'une rue qui raccourcirait la distance de cette paroisse au Pont-de-Neuville d'environ 400 mètres ; cette distance sera encore diminuée quand on aura donné suite au projet de boulevard circulaire.

Les paroisses qui profiteraient le plus, au point de vue de la distance, s'entend, de l'établissement d'un cimetière à l'Epinette, seraient donc Saint-Louis et le Sacré-Cœur. Elles gagneraient chacune près de deux kilomètres.

Cette considération seule est-elle suffisante pour motiver la création d'un second cimetière ? *Aura-t-elle assez de poids pour l'emporter sur* les raisons qui s'élèvent contre cette mesure ?

Aux yeux de la minorité de nos collègues, oui. Ils invoquent que l'on ne peut imposer aux familles et aux amis des défunts un pèlerinage de plus de trois kilomètres qui, doublés par le retour, feraient de six à sept kilomètres et ils en concluent qu'un cimetière au Halot s'impose.

Le Maire et M. Dron auxquels il faut joindre M. Masure, firent remarquer que cet éloignement pèserait principalement sur les ouvriers, lesquels n'ont pas le moyen de prendre des voitures ; et se basant sur des renseignements recueillis par le Maire ils insistèrent sur ce que nulle part, ni à Roubaix, ni à Lille, ni dans aucune des grandes villes du Nord et du Pas-de-Calais, on ne trouve de semblables distances.

La grande majorité de vos commissions n'a pas cru devoir s'arrêter devant ces considérations. Elle estime qu'il est regrettable sans doute *que le terrain du Pont de Neuville soit aussi* éloigné, et que s'il s'agissait d'imposer à nos concitoyens un pareil trajet d'une façon régulière, il y aurait certainement lieu d'hésiter. Mais la mort, heureusement, ne visite que de loin en loin les familles et quand elles ont à se séparer d'un des leurs, deux kilomètres de plus, pour le conduire à sa dernière demeure, ne font rien à l'affaire. D'ailleurs on pourrait établir à mi-route une sorte de chapelle où les amis prendraient congé des parents. Ce serait un usage nouveau à implanter. Et puis on serait bien obligé de construire de nouvelles voies d'accès à ce cimetière et d'abréger ainsi le chemin. Enfin un service de corbillards s'imposera.

Mais il y a d'autres considérations d'un ordre d'intérêts plus généraux, qu'il convient par dessus tout de *ne pas négliger*.

*Une ville, surtout quand elle est en plein dé*veloppement comme la nôtre, doit avoir le moins *de cimetières possible et elle doit éloigner* le plus possible du centre ceux qui lui sont indispensables.

Un cimetière crée des servitudes aux terrains qui l'environnent ; il aliène pour un temps indéfiniment long les terrains qui lui sont consacrés. Qu'on ferme le cimetière actuel : il durera de longues années après sa fermeture — Nous serons tous morts avant sa désaffectation et, même après, il souffrira encore de son passé ; témoin notre jardin public dont le souvenir de l'ancien cimetière, sur lequel il fleurit, détourne nombre de nos concitoyens.

A l'Epinette il s'agirait non de fermer, mais d'ouvrir un cimetière — Or ce quartier est en plein développement. Il y a vingt ans le boulevard n'existait pas, l'espace entre Tourcoing, le *Blanc-Seau et Roubaix était la pleine campagne.* Aujourd'hui les deux villes se sont jointes, il n'y a presque plus de solution de continuité entre Tourcoing et le Blanc-Seau, et c'est au milieu de ces nouveaux faubourgs qui surgissent que l'on jetterait une nécropole !

Elle serait vite englobée et vite garnie, si cette partie de la ville continue à augmenter comme c'est à prévoir. — Dans l'intérêt de l'hygiène et pour toutes les autres raisons qui précèdent, nous pensons qu'il y a lieu d'épargner les deux cent mille francs au moins que coûterait ce cimetière supplémentaire et qu'il n'en faut créer qu'un seul, loin de toute agglomération.

Le cimetière du Blanc-Seau resterait.

Par contre le cimetière de la Croix-Rouge serait fermé et ce quartier enverrait *ses morts au* nouveau cimetière. La Croix-Rouge aussi progresse beaucoup et il est de notre devoir d'écarter tout ce qui peut l'entraver (3).

Vos commissions sont unanimes sur ce point.

Je me résume :

Vos commissions des finances et de la voirie sont d'avis :

1° A l'unanimité, qu'il est indispensable et urgent de fermer le cimetière actuel ; qu'il est de l'intérêt des habitants de la Croix-Rouge et de l'intérêt de la ville de fermer le cimetière de la Croix-Rouge ;

2° Qu'il y a lieu de créer un cimetière d'une *grande étendue au Pont de Neuville*.

Par onze voix contre deux dans lesquelles il faut comprendre celle du Maire, et contrairement à l'avis de MM. *Dron et Masure* qu'il n'y a pas lieu de créer un nouveau cimetière au Halot.

Ces points acquis, *M.* le rapporteur envisage

(1) *Pour Sainte-Anne une entrée spéciale s'imposerait* du côté du Flocon, car il en résulterait un raccourci de 5 à 600 mètres.

(2) En prenant par la rue des Omnibus, la rue de la Fonderie et la Tossée, la distance est de 1.500 mètres. En prenant par la rue de Roubaix, la place Sébastopol et le chemin des Carliers elle est de 2,000 mètres.

(3) Le faubourg de la Croix-Rouge comptait 2.576 habitants en 1841, 9.497 en 1891 et 11.575 en 1897.

Cette augmentation constante de population ne paraît pas devoir s'arrêter, car de nombreux établissements industriels nouveaux s'élèvent dans ce quartier.

L'espace disponible au cimetière actuel n'est déjà plus que de 0m8207 par habitant en moyenne. C'est insuffisant et il faut choisir dès à présent entre l'agrandissement ou le déplacement du cimetière. — Comme il est menacé d'être englobé et qu'il se trouve à environ cent mètres seulement de la Croix-Rouge, vos commissions ont opté pour le déplacement.